Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260223-D2026_02_23_12-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 23 février 2026

Convocation du :	*17 février 2026*
Date d'affichage :	*17 février 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	18
Présents :	15
Votants :	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/02/23/12 **(nomenclature 1.3)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Pascale LE TERTRE, Francis LE LAY, Suzanne LE DÛ, Danièle LE GAC, Michel LE CALVEZ, Patrick LE GUILLOU, Sébastien LACHATER, Christelle LE BON, Patrick MORCET, Laure-Line INDERBITZIN, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL et Jean-Pierre TREMEL, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Stéphanie LE CUN à Mme LE GAC
Mme Véronique LE GRUIEC à Mme LE BON
Mme Martine TISON à Mme BOUILLOT

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE TERTRE.

Objet : Éclairage public – Rénovation du projecteur encastré FA0655 par le SDE22

Suite à une intervention de l'entreprise Le Dû Réseaux, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public à Callac, le SDE a procédé à l'étude de la rénovation du projecteur encastré FA0655 situé rue du Cleumeur, vétuste et plein d'eau.

Le coût total de l'opération est estimé à 2.773,44 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Callac ayant transféré la compétence « Éclairage public » au SDE 22, et conformément aux dispositions du règlement financier (du 20 décembre 2019), la participation de la commune s'élèverait à 1.669,20 €.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de :
- **Valider** la proposition du SDE concernant la rénovation du projecteur encastré FA0655 telle que présentée ci-dessus ;
- **Autoriser** M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Pascale LE TERTRE